

Commission régionale de la forêt et du bois de Bourgogne-Franche-Comté

24 novembre 2025

Salle des séances du Conseil Régional BFC - Dijon

Compte-rendu

Pièce jointe : diaporama de séance

Ce compte-rendu retrace les principaux débats de séance. Il vient en complément des informations qui figurent dans le diaporama joint.

Ont participé à la réunion :

Co-présidents :

M. le Préfet de région Paul MOURIER

M. le Président du conseil régional Jérôme DURAIN

Membres titulaires présents avec voix délibérative :

François BAUDIN (DREAL), Anne-Laure BORDERELLE (OFB), Michel BOURGEOIS (URACOFOR), Manon DESALME (DREAL), Édouard DUCERF (FIBOIS), Philippe LACROIX (forestiers privés de Franche-Comté), Frédéric CAVAGNAC (chambre régionale des métiers et de l'artisanat), Valéry DEVILLERS-BRAUN (Lycée des métiers du bois), Denis D'HERBOMEZ (industries du bois), Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER (DRAAF), François LAVRUT (chambre régionale d'agriculture), Marie LEYS (salariés de la forêt et des professions du bois, EFA-CGC), Vincent LIEBARD (IGN, personne qualifiée n°3), Jean-Daniel MAIRE (SIDEK du Jura), Thierry MAIRE du POSET (conseil départemental du Doubs), Hadrien MAURIAC (DREAL), François-Xavier NICOT (ONF), Émilie PHILIPPE (présidente du CNPF BFC), Jean-Pierre RAOUT (conseil départemental de l'Yonne), Philippe RUCH (ADEME), Lionel SAY (coopératives forestières), Laure SUBIRANA (associations de protection de l'environnement – FNE BFC).

Membres suppléants présents avec voix délibérative :

Isabelle BEUNICHE (FNE Bourgogne)

Pouvoirs :

La DREETS donne son pouvoir à la DRAAF.

SOIT 26 VOIX DELIBERATIVES / 47 : QUORUM ATTEINT

Membres suppléants présents sans voix délibérative :

Jean-Philippe BAZOT (FIBOIS), Rosane BOISTOT (forestiers privés de Franche-Comté), Jean-François BOQUET (ONF), Anne-Catherine LOISIER (URACOFOR), Sylvain MATHIEU (conseil régional), Paul-Henri MERLE (CNPFF BFC), Perrine SERRE (SGAR).

Membres invités :

Aurore ABIBON (conseil départemental du Doubs), Soraya BENNAR (CNPFF), Rémi CHAMBAUD (URACOFOR), Fabrice CHAUVIN (syndicat des résineux de Franche-Comté), Thierry CORDUANT (PRO ETF BFC), Anne COSTE DE CHAMPERON (chambre régionale d'agriculture), James DAT (campus des métiers de la forêt et du bois), Alexandra DEPRAZ (groupe tétra Jura), Thomas DEPRICK (PEFC), Amélie DESSOLLE-GIORDANO (agence économique régionale BFC), Bernard FROCHOT (Bourgogne-Franche-Comté nature), Michael GOUTTEFARDE (SAFER BFC), Michel GUYOT (centre de formation forestière de Chateaufarine), François JANEX (CNPFF), Daniel KIELBASA (EPLEFPA de Velet), Guillaume LACONDEMINE (Arts et métiers de Cluny), Sébastien LAVAUT (PRO ETF BFC), Sabine LEFEVRE (chambre d'agriculture 25 – 90), Catherine LEHOUX (ville de Besançon), Audrey MANIERE (PEFC), Morgan MARTIN (parc national de forêts), Delphine MICHAUD (FIBOIS), Léa MINARD (PETR Seine-et-Tilles), Nathalie MIONETTO (FCBA), Rémi PETITRENAUD (FNB Nièvre), Lionel PIET (COFORET), Guillaume POT (arts et métiers de Cluny), Romain ROZAND (PRO ETF BFC), Martial TAULEMESSE (FIBOIS), Géraldine TISSOT-TRULLARD (PNR Haut-Jura), Patrice VOISINET (PRO ETF BFC).

Services de l'État :

DRAAF : Pierre ADAMI, Pierre LAMBARÉ, Catherine MERCIER, David ROCOPLAN, Jean-Christophe REUTER, Lionel RAYNARD,

DDT : Fabrice BONNET, Juliette CARTON, Élisabeth LEMAIRE, Stéphane RIBAUD, Anélise TACONET, Sébastien VERNIER

SGAR : Claire BROUSSE, Rémi PROUST,

Services du Conseil régional :

Sandrine BLANCHOT, Lucie BIDAL, Anne-Hélène BUNOD, Patricia D'ELIA, Danielle LAMALLE, Cécile THOZET.

Excusés :

André ACCARY (conseil départemental de la Saône-et-Loire), Philippe ALBERT (conseil départemental du Jura), Marie-Christine DALLOZ (conseil départemental du Jura), Christian LAGALICE (fédération régionale des chasseurs), Laurent SEGUIN (parc naturel régional du Ballon des Vosges).

Introduction

M. DURAIN ouvre la séance. Il exprime sa conviction, partagée avec Sylvain MATHIEU, que la filière forêt-bois constitue l'une des fiertés de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les récents travaux de la COP 30 ont souligné l'importance des forêts pour lutter contre le réchauffement climatique. La dégradation récente de la ressource forestière, notamment du fait d'épisodes de sécheresses et de canicules, pose la question de son renouvellement. Il souligne que la COP régionale de la planification écologique, portée avec volontarisme, a largement mis l'accent sur la forêt et le bois avec 20% des actions en lien avec la forêt et le bois. On ne peut que constater la réduction du puits de carbone forestier, et les prévisions de production du bois sont à remettre à jour. Il souligne l'importance de la place du bois énergie qui chauffe 30% des ménages de la région, et sa volonté d'encourager les circuits courts. L'étude prospective sur la forêt à horizon 2040 s'empare de cela. Il précise qu'il s'inscrit dans le sillage de Marie Guite DUFAY. Si la forêt a besoin d'être exploitée, entretenue, renouvelée elle a besoin d'être mélangée et protégée. Il précise que la protéger les forêts ne signifie pas arrêter de prélever, ni d'exploiter mais simplement s'ajuster à l'accroissement naturel et selon des méthodes moins invasives. La gestion, l'exploitation, la mobilisation des bois doit se faire de façon durable, raisonnée et la plus douce possible en perturbant le moins possibles milieux et espèces. La protection des forêts au plan biodiversité mériterait d'être renforcée par exemple par la prise en compte des pratiques respectueuses des sols, par la contribution des forêts aux continuités écologiques, par la cartographie des forêts à haute valeur environnementale qui doivent permettre d'améliorer la part des aires protégées en BFC qu'il s'agisse d'étendre Natura 2000 (Nord Morvan) ou d'augmenter les RNR forestières (la Région y est prête). Il indique que la Région poursuit son accompagnement de la filière notamment au travers de ses différents dispositifs d'aides, et note l'implication des communes forestières dans le développement des îlots d'avenir. Enfin, le Parc National de Forêts, est une autre des fiertés de la région. Ce seul parc national de forêts de France peut, par ses travaux, ses réflexions, ses observations, éclairer les acteurs privés comme publics sur l'adaptation des forêts de feuillus de la région au changement climatique.

M. MOURIER souligne les multiples potentiels de la forêt : puits de carbone, réservoir de biodiversité, pourvoyeuse de multiples aménités. Il précise que pour maintenir cette forêt et cette filière, il faut bien garder en tête qu'elle a une dimension économique et industrielle. L'importance est de trouver l'équilibre. Il souligne que la filière forêt-bois fait face à une situation inédite dans son histoire récente, entre changement climatique, crises sanitaires et menace de l'arrivée de ravageurs exotiques, incertitudes sur les marchés et crise des vocations. Sur tous ces sujets, l'Etat se tient aux côtés de la filière. Il s'agit d'une des priorités majeures pour l'action des services de l'Etat en région. Elle a fait l'objet d'une attention toute particulière lors de la COP régionale sur la planification écologique, que la Région copilote activement aux côtés de l'Etat. Sa feuille de route ambitieuse et très concrète, comporte des actions régionales phares pour la forêt : il s'agit de faciliter l'accès aux financements pour le renouvellement de nos massifs, accélérer le développement des filières de biomatériaux pour la construction ou encore de soutenir les modes d'exploitation innovants à faible impact sur les sols et ainsi permettre de travailler dans des conditions difficiles et plus humides. Elle est aussi pleinement inscrite dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, dont la feuille de route régionale pour 2025-2030 vient d'être transmise à Madame La Ministre. Au niveau national, ces enjeux imprègnent les travaux en cours de mise à jour du Programme National pour la Forêt et le Bois dont une nouvelle version est prévue pour début 2027. Les propositions sur la table visent à mieux prendre en compte les effets du changement climatique, encourager le développement des filières de l'aval bois-matériaux et intégrer une approche plus territorialisée de la gestion durable des forêts. Ces travaux permettront ensuite de préparer l'actualisation du contrat régional forêt-bois qui s'achève en 2028. Au

niveau régional, pour répondre à ces enjeux, les services de l'Etat ont rédigé un Dire de l'Etat pour la forêt et le bois. C'est une véritable stratégie partagée entre tous les services et les opérateurs pour coordonner plus efficacement l'action de l'Etat en Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit d'un exercice inédit en France, conduit depuis plus d'1 an. Il remercie tous les contributeurs qui se sont mobilisés pour sa rédaction. Il s'agit pour les services de l'Etat de lignes directrices très opérationnelles, applicables immédiatement dans tous les territoires de notre région sous la responsabilité des préfets, tous mobilisés. Ce document fera l'objet d'une présentation détaillée ce matin. Un mot aussi sur l'étude prospective « la filière forêt-bois de BFC à l'horizon 2040 », co-pilotée Etat-Région-FIBOIS, qui est entrée dans sa dernière phase. Les ateliers territoriaux qui se sont tenus dans le Morvan, le Jura et le Val-de-Saône de mai à septembre 2025 ont permis de réunir des propositions de grande qualité. Il remercie membres de la commission pour cette mobilisation de grande ampleur, et donne rendez-vous en février 2026 pour la restitution de ces travaux. Il salue le lancement officiel du projet national « Avenir Formation Forêt-Bois » pour 5 ans, porté par les partenaires du Campus des Métiers et Qualifications Forêt-Bois, basé en Bourgogne-Franche-Comté. L'enjeu de l'emploi dans la filière est primordial. C'est pourquoi l'Etat est le principal financeur du projet à hauteur de 12 millions d'euros, à travers le dispositif « Compétences et Métiers d'Avenir » de France 2030, dispositif réservé aux filières économiques d'excellence de notre pays. Il souligne que toutes les compétences et expertises de l'Etat seront mobilisées au service de l'initiative.

Point sur la situation sanitaire des forêts de Bourgogne-Franche-Comté

M. REUTER présente les observations du département santé des forêts pour la région (support disponible en annexe).

M. BAZOT interroge sur le développement du capricorne du chêne, responsable de dégâts importants sur les feuillus, mais qui est protégé.

M. REUTER précise que le capricorne du chêne est très peu présent en région. Mais il est bien suivi par le Département Santé des Forêts. Il remercie pour cette alerte qui sera prise en compte.

M. PETITRENAUD souligne que l'on observe des dégâts importants en forêt depuis deux ans, qui sont très inquiétants.

M. BAZOT demande si des études ont été menées sur le risque nématode sur le douglas.

M. REUTER indique que la bibliographie suggère un risque concentré sur les pins, y compris pin noir et pin sylvestre du fait que le nématode est transporté par un insecte qui vise préférentiellement ces essences. Les services du MAASA sont pleinement mobilisés pour suivre l'évolution de la situation.

Présentation du Dire de l'Etat pour la forêt et le bois

M. MOURIER indique que le Dire de l'Etat est un plan de mobilisation des services et opérateurs de l'Etat autour de 8 grandes lignes directrices pour accompagner le développement de la filière et mettre en œuvre de manière plus cohérente, plus lisible et plus efficace les politiques publiques de l'Etat en faveur de la forêt et du bois. Il a été construit avec l'aide des acteurs de la filière pour identifier précisément où l'action de l'Etat

est attendue. Ces 8 lignes directrices visent à soutenir l'ensemble de la filière sur tous ces enjeux stratégiques : de la préservation de la ressource biologique jusqu'à la valorisation du bois en passant par la formation, l'emploi et l'innovation. Pour ne pas se satisfaire que de bonnes intentions, le Dire de l'Etat est aussi un plan d'actions opérationnel, piloté par la préfecture de région et qui mobilise tous les services et opérateurs de l'Etat aux niveaux départemental et régional. Ce plan couvre ainsi les sujets pour lesquels la responsabilité d'agir relève prioritairement de l'Etat, tels que la gestion des crises ou des risques de feux ou de tempête, la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique ou encore l'exemplarité de la commande publique, et pour lesquels les services concernés seront mobilisés. Ce Dire inclut également une dimension plus stratégique qui concerne la structuration de la filière. Le Préfet souligne sa conviction que l'Etat peut et doit aller plus loin dans l'accompagnement des professionnels dans ce domaine. L'enjeu est de construire ensemble un dialogue franc et direct entre l'Etat et la filière, afin de répondre aux problématiques, d'anticiper les difficultés, de partager les opportunités et les risques émergents. Il indique que l'Etat, en lien avec la Région et les collectivités, se tient aux côtés des professionnels de la filière, réunis au sein de FIBOIS.

M. ADAMI présente le contenu du Dire de l'Etat pour la forêt et le bois et le plan d'actions.

Mme BEUNICHE indique que la préservation de la biodiversité ne semble pas être présentée comme faisant partie de la gestion durable des forêts, contrairement à ce que prévoit le Code Forestier.

M. LACROIX souligne que la biodiversité en forêt est excellente, au regard des autres espaces.

Mme SUBIRANA espère que les associations de protection de l'environnement seront associées à ces discussions. Il y a déjà eu des travaux sur l'équilibre sylvo-cynégétique, auxquels les associations de protection de l'environnement n'ont pas été conviées.

Mme LEYS demande s'il y a un animateur désigné pour les travaux sur l'équilibre sylvo-cynégétique, et des précisions sur la façon dont les travaux seront menés.

M. ADAMI précise que les discussions sur l'équilibre sylvo-cynégétique se tiendront d'abord au niveau départemental, dans le cadre des Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage, et au niveau régional ensuite.

M. RAOULT indique que la question des parcelles de petites tailles, sans gestion, et parfois même sans propriétaire connu, ne semble pas abordée dans le Dire de l'Etat. Ces parcelles qui constituent pourtant autant de risques en cas de d'incendie.

M. ADAMI précise que des travaux sont en cours, en lien avec les Communes Forestières, sur la résorption de ces biens vacants et sans maîtres. Il précise que ces surfaces représentent de l'ordre de 2% de la surface forestière régionale.

Mme BOISTOT indique qu'il faudrait cibler des territoires pour le déploiement des Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles sur des territoires déjà animés, pour plus d'efficacité. Ce travail de proximité est le seul qui permette d'atteindre les petits propriétaires.

Mme LOISIER remercie M. le Préfet pour la mobilisation de ses services. La Bourgogne-Franche-Comté est une grande région forestière, qui approvisionne largement l'industrie nationale, et où la filière forêt-bois représente de nombreux emplois. Elle souligne les travaux des communes forestières sur la mobilisation des biens vacants et sans maître. Elle indique qu'il conviendrait que les cellules régionales biomasse, associent davantage les acteurs de

terrain, comme FIBOIS. Elle salue la volonté du Dire de l'Etat de créer des passerelles entre les services des différentes administrations.

M. LAVRUT souligne la volonté du réseau des chambres d'agriculture de développer les dessertes forestières dans le massif du Jura, dans le cadre du programme « valorisation bois territoires ». L'enjeu est d'encourager la gestion forestière et de contribuer à la gestion du risque incendie. Il précise que des recours de plus en plus fréquents freinent voire arrêtent les projets. Il indique que la prochaine session de la CRA sera consacrée à la filière forêt bois.

M. MOURIER remercie pour les interventions des uns et des autres. Il indique qu'il participera bien à la prochaine session de la CRA. Il souligne que les dessertes sont indispensables à la mise en gestion et à la lutte contre les feux de forêt. Le réseau des partenaires, y compris les associations de protection de l'environnement, sera associé à la mise en œuvre du plan d'actions du Dire de l'Etat. Il souligne que la forêt a des propriétaires, privés et publics, et que c'est avec eux que nous pourrions avancer et trouver des solutions.

Mme SUBIRANA souligne l'enjeu de creuser les possibilités de financement des aménités des forêts, qui permettraient de rémunérer les propriétaires pour les autres fonctions des forêts.

M. DURAIN salue le travail du Dire de l'Etat, dans lequel la Région retrouve ses grandes orientations et de nombreux points de convergence. Il souligne la mobilisation de la Région pour le financement des dessertes. Il reprend la demande de Mme LOISIER au sujet de l'ouverture des cellules régionales biomasse aux acteurs de terrain et à l'association de la Région, chef de file de la transition énergétique. Il indique enfin que la protection des forêts au titre de la biodiversité mérite d'être renforcée.

Point d'étape sur la mise en œuvre des actions forêt de la COP régionale

M. ADAMI présente un point d'avancée des fiches COP liées à la forêt.

Mme MIONETTO présente les travaux réalisés dans le cadre de la fiche « développer les modes d'exploitation à faibles impacts sur les sols forestiers ».

M. SAY souligne l'importance d'une stabilité des dispositifs d'aides au renouvellement forestier, dont les fréquents changements empêchent les propriétaires et les gestionnaires de s'en saisir à la hauteur des besoins.

M. MOURIER s'engage à faire remonter ce besoin de stabilisation. Il remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges.

[M. MOURIER quitte la commission, confiant la présidence État à Mme SERRE, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales]

M. MATHIEU demande quand un point sera fait sur la fiche COP consacrée au bois construction.

M. ADAMI précise que des éléments seront communiqués ultérieurement.

Point de situation sur les aides à la filière forêt-bois

Mme MERCIER, Mme BUNOD et M. RUCH présentent un bilan des aides versées à la filière par l'Etat, la Région et l'ADEME en 2025.

Précision :

Concernant les aides de la Région, pour la CRFB de ce jour, il a été fait le choix de ne présenter que les aides de la Direction Agriculture et Forêt, d'autres dispositifs existent au sein de la Région, dans le cadre des politiques de Transition Energétique et de l'Economie pour la seconde transformation du bois.

Examen des projets d'annexes vertes au Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Bourgogne-Franche-Comté

Mme BENNAR présente les projets d'annexes vertes au Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Bourgogne-Franche-Comté.

M. SAY remercie Mme BENNAR pour le travail réalisé sur les annexes vertes, qui constituent un véritable outil de simplification. De nombreuses régions ne se sont pas lancées dans ce travail. Deux remarques : on parle de coupes définitives, qui ne peuvent se faire que lorsque les semis sont suffisamment denses et hauts (2m). Or les préconisations techniques préconisent d'intervenir quand les semis sont entre 1 et 1,5 m pour éviter de détruire la régénération naturelle. Il propose d'abaisser ce seuil. Il pense qu'il faut dépasser la notion d'essence indigène pour privilégier les essences acclimatées.

Mme BEUNICHE souligne des évolutions très positives des documents. Elle demande pourquoi ne pas interdire complètement les coupes rases ? Et pourquoi pas privilégier strictement les essences autochtones et locales ?

M. DURAIN remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges.

[M. DURAIN quitte la commission, confiant la présidence Région à M. MATHIEU]

Mme BENNAR indique qu'elle fera remonter les demandes d'évolutions des annexes vertes aux autorités compétentes. Concernant la stratégie sur le choix des essences, elle souligne que le mélange est mis en avant tout au long du SRGS. Les annexes vertes évoquent des « essences adaptées » afin de donner plus de souplesse aux propriétaires, et en accord avec les autorités compétentes. Concernant l'encouragement à l'utilisation de graines et de plants issus des forêts locales, l'arrêté préfectoral relatif au matériel forestier de reproduction sert de référence. Elle précise que l'interdiction des coupes rases n'est jamais venue sur la table des discussions avec les partenaires au cours de l'élaboration des annexes. Elle souligne que les annexes vertes ne produisent pas de nouvelles normes réglementaires. Ce seuil sert à déclencher la discussion, ce n'est pas une interdiction stricte. Le CNPF ne manquera pas d'avertir les autorités compétentes pour évaluer certains projets qui pourraient interroger, même pour des coupes sous les seuils des annexes.

Mme SUBIRANA s'interroge sur les conséquences du non-respect des préconisations des annexes vertes.

Soraya BENNAR précise que les documents de gestion durable sont agréés par le CNPF, et font l'objet d'un contrôle de second niveau réalisé par les DDT et la DRAAF. Par ailleurs, les DDT contrôlent sur le terrain la bonne mise en œuvre des documents de gestion durable. Les

atteintes aux autres codes, comme le code de l'environnement, font l'objet d'un contrôle par d'autres administrations, comme l'Office Français de la Biodiversité.

Vote :

Il est proposé aux membres de la commission de se prononcer sur les projets d'annexes vertes :

AVIS DÉFAVORABLES : 0

ABSTENTION : 2

AVIS FAVORABLES : 24

Les projets d'annexes vertes reçoivent un avis favorable à la majorité des membres présents.

Examen du projet de Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles de Bourgogne-Franche-Comté

Mme BENNAR présente le projet de Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) de Bourgogne-Franche-Comté.

Mme BEUNICHE demande s'il ne serait pas possible d'ajouter, dans la définition de la futaie irrégulière, la notion de diversité en essence ? Elle précise qu'il lui semble opportun d'introduire la notion de mélange à la parcelle dans les recommandations du CBPS. Elle recommande à faire attention à la notion de peuplement en impasse, qui pourrait amener à remplacer des peuplements trop rapidement. Elle demande si un taux d'essence autochtone finira par être introduit dans les documents de gestion durable.

M. SAY souligne la qualité du travail mené par le CNPF.

Mme BOISTOT précise que le CBPS a vocation à être lu par des propriétaires. A ce titre, il conviendra d'ajouter des précisions sur la durée de la rotation, qui est indiquée « entre 4 et 20 ans », afin d'accompagner le propriétaire dans sa réflexion.

Mme BENNAR précise que le travail réalisé est un travail collectif. La futaie irrégulière n'est pas une futaie mixte par définition. On peut parler de futaie irrégulière mixte dans certains cas. Le mélange est largement encouragé, mais le CNPF n'a pas souhaité être plus restrictif. Les peuplements matures ne sont pas condamnés par la notion de peuplement en impasse, c'est plutôt la notion de diamètre d'exploitabilité minimum qui sera utilisée. Les élus et techniciens du CNPF seront attentifs au contenu des documents de gestion durable. Elle précise qu'une phrase pourra être ajoutée au sujet de la durée des rotations.

Vote :

Il est proposé aux membres de la commission de se prononcer sur les projets d'annexes vertes :

AVIS DÉFAVORABLES : 1

ABSTENTION : 1

AVIS FAVORABLES : 24

Les projets d'annexes vertes reçoivent un avis favorable à la majorité des membres présents.